

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 MARS 2021

Présents :

Mr Vabre François	Mr Cazals Sébastien	Mme Cadillac Virginie
Mr Maurel José	Mme Douay Géraldine	Mme Mazars Authesserre Angélique
Mr Marty Anthony	Mr Enjalbert Jean-Michel <i>Absent excusé</i>	Mme Sala Emilie
Mme Féral Lucie	Mr Le Maguet Michel	

Secrétaire de séance : Mr José Maurel

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 janvier :

Approuvé à l'unanimité

► Demande de DETR pour l'aménagement des locaux Mairie 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaménager la salle de réunion et la bibliothèque dans un souci d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le coût prévisionnel s'élève à 12 550.82€ H.T.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour cette opération :

Participation de l'Etat – DTER – 40%	5 020.33 €
Autofinancement	7 530.49 €
Total H.T	12 550.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réaménagement des locaux de la mairie 1^{ère} tranche,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

► Reversement du Budget Photovoltaïque au budget principal et remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal

M. le Maire indique que la trésorerie du budget annexe « Photovoltaïque » est de 15 096.76 euros et que l'excédent de fonctionnement repris au budget est 12 919.12 euros.

En effet, cet excédent résulte des redevances de productions d'électricité encaissées semestriellement et qui sont supérieures aux dépenses récurrentes annuelles de fonctionnement.

De plus des réserves d'investissement ont été constituées ce qui permettrait au budget, en cas de besoin nécessaire, de faire face à des dépenses d'investissement.

Aucune couverture d'un besoin de financement n'étant nécessaire, il est proposé de reprendre :

- 10 300.00 euros d'excédent de fonctionnement du budget photovoltaïque pour virement au budget principal de la commune et,
- 700.00 € pour le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal de la commune.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition et demande le reversement de 10 300.00€ euros du budget photovoltaïque sur le budget général de la commune et le remboursement de l'avance de trésorerie d'un montant de 700.00€ au budget général de la commune.

► **Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal,

Le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Hors de la présence de M. Vabre, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	213 167.60€	Dépenses	77 292.46€
Recettes	273 806.85€	Recettes	172 109.50€
Résultat de l'exercice	60 639.25€	Résultat de l'exercice	94 817.04€
Résultats antérieurs reportés	16 814.81€	Résultat antérieurs reportés	- 50 640.15€
Résultat de clôture	77 454.06€	Résultat de clôture	44 176. 89€

► **Approbation du compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget annexe « photovoltaïque »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal,

Le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Hors de la présence de M. Vabre, Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe « photovoltaïque » dont les résultats sont les suivants :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	14 863.69€	Dépenses	4 840.69€
Recettes	15 737.87€	Recettes	6 955.60€
Résultat de l'exercice	874.18€	Résultat de l'exercice	2 114.91€
Résultats antérieurs reportés	12 044.94€	Résultat antérieurs reportés	9 314.85€
Résultat de clôture	12 919.12€	Résultat de clôture	11 429.76€

► **Vote du budget Primitif de l'année 2021 du budget principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	011 charges caractère général	80 226.00	002 Excédent antérieur reporté	47 454.06
	012 charges du personnel	71 200.00	013 Atténuation de charges	3 500.00
	042 Opérations d'ordre entre section	32 751.39	70 Produits des services	9 800.00
	65 Autres charges gestion courante	81 233.00	73 Impôts et taxes	103 663.13
	66 Charges financières	10 450.00	74 Dotations et participations	143 910.00
	67 Charges exceptionnelles	800.00	75 Autres produits	25 800.00
	023 Virement à sect ^o investissement	57 466.80	77 Produits exceptionnels	0.00
	Total	334 127.19€	Total	334 127.19€

Investissement	020 Dépenses imprévus invest.	4 200.00	021 Virement de section fonctionnement	57 466.80
	16 Remboursement emprunts	41 750.00	040 Opération d'ordre entre section	32 751.39
	204 Subvention équip. versée	30 000.00	10 Dotations fonds divers	2 641.00
	21 Immobilisations corporelles	102 070.45	1068 Excédents fonctionnement	30 000.00
	23 Immobilisations en cours	0.00	13 Subventions d'investissement	10 284.37
			001 Report excédent antérieur	44 176.89
	041 Opérations patrimoniales	15 148.80	041 Opérations patrimoniales	15 148.80
			27 Autres Immobilisations financières	700.00
	Total	193 169.25€	Total	193 169.25€

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021.

► **Vote du budget Primitif de l'année 2021 du budget annexe « Photovoltaïque »**

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	011 charges à caractère général	2 400.00	002 Excédent antérieur reporté	12 919.12
	62 Autres services extérieurs	1 000.00	70 Ventes prod fab.	23 300.00
	65 Autres charges gestion courante	2.00		
	66 Charges financières	4 400.00		
	042 Opérations d'ordre entre section	6 955.60		
	023 Virement à section investissement	2 861.52		
	67 Charges exceptionnelles	18 600.00		
	Total	36 219.12€	Total	36 219.12€

Investissement	23 Immobilisation en cours	15 446.88	001 Report excédent antérieur	11 429.76
	16 Remboursement d'emprunt	5 800.00	040 Opération d'ordre entre section	6 955.60
			021 virement de section fonctionnement	2 861.52
	Total	21 246.88€	Total	21 246.88€

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe « photovoltaïque » pour l'année 2021.

► Taux des taxes locales

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2021.

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFPB communal 2020 qui est de 11.20% + Taux département (12) de 20.69 soit pour votre commune = 31.89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux ci-après :

	Taux 2020	Taux voté 2021
Taxe foncière bâtie	11.20%	31.89%
Taxe foncière non bâtie	68.37%	68.37%

► Biens de section de Lacombe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande qu'il a reçu émanant de Mr Marty Alain.

Monsieur Marty souhaite acquérir les parcelles A463, A461 situé à Lacombe appartenant Mme Valéry. Il demande l'acquisition de la parcelle sectionnaire cadastrée A460, d'une superficie de 700m² qui est en contigu aux parcelles mentionnées ci-dessus pour permettre l'accès à la propriété.

La parcelle A460 étant un bien de section, cette opération ne pourra se réaliser qu'après consultation des membres de la section de Lacombe et après avoir obtenu l'accord de ces derniers à la majorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable pour céder une partie de la parcelle, suite à la demande formulée par Mr Marty et mandate Monsieur le Maire pour procéder à la consultation des habitants de cette section.

► Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le conseil Municipal de **Pradinas**,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de **Pradinas** a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de **Pradinas** au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de **Pradinas** au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de **Pradinas** et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de **Pradinas**.

Adressage :

Suite à la consultation des habitants, il y a eu quelques remarques : demande de rajout de points, rectifier Route de Bourret, place de la bascule,

Informations école :

Suite au problème d'effectifs, nous avons reçu une notification pour la perte d'un poste ce qui entrainera une augmentation des heures pour l'agent technique.

Concernant les travaux : sécurisation de l'école (portail + clôture) et le changement du cabanon (en très mauvais état). Le château n'étant plus aux normes il doit être enlevé. Nettoyage du sable et voir pour ombrage. Le bureau du SIVOS doit visiter les écoles adhérentes la première visite se fait à Pradinas le 2 avril 2021.

Information Travaux :

Les travaux d'éclairage du Bourg ont commencé.

L'entreprise Signovia a été retenue pour la création du passage piéton.

Concernant les travaux de voirie, la route de la planque a été retenue.

Le service des ordures ménagères de la communauté de communes souhaite regrouper des points de collecte. Serait concernés, en priorité, la Terrisse mais aussi la Pâle et le Peyrou.

Informations générales :

Salle des jeunes : lors de l'état des lieux, suite à la mise à disposition de la maison pour tous, il avait été noté le changement des rideaux. Un devis a été demandé à mauvertex et signé pour une valeur d'environ 1000€.

Lors de la réunion de la commission des ordures ménagères Pays Ségali Communauté, il a été évoqué : - des changements dans les consignes de tri à compter d'octobre 2021 : des sacs pour les matières à composter, élargissement des consignes de tri sélectif, - mais aussi le déplacement de la déchèterie de Baraqueville sur la commune de Manhac non loin de Noyer de France. La convention pour l'accès à la déchèterie de Rieupeyroux pour les habitants de Pradinas est renouvelée.

Une entreprise allemande RWE a rencontré M. le maire pour une possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune. Après un tour de table, il en résulte une opposition à ce projet.

Mutualia demande auprès de la mairie la mise en place d'une réunion santé communale. Le conseil municipal donne une réponse négative à cette demande.

Dates des prochaines élections départementales et régionales : le 13 et 20 juin sous réserve.

Fin des questions à l'ordre du jour

La séance est levée à 23h30